Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Code du produit : S1215

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119473980-30-0002

Synonymes : 4-méthyl-2-pentanone, Hexanone, Hexone, MIBK

No.-CAS : 108-10-1

No.-CE : 203-550-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Utiliser seulement dans procédés industriels.
 Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre d'information toxicologique: (+41) 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité aiguë, Catégorie 4, Inhalation H332: Nocif par inhalation.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

Cancérogénicité, Catégorie 2 H351: Susceptible de provoquer le cancer.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Produit non classé dangereux pour l'environnement

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

selon les critères du règlement CLP.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessè-

chement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouil-

lards/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en

cas de malaise.

Stockage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au

frais.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées, provoquant un danger d'incendie en retour de flamme. Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

L'exposition peut augmenter la toxicité d'autres matériaux.

Voir la Section 11 pour les détails.

Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

•		
Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)
	NoCE	
4-méthylpentan-2-one	108-10-1	<= 100
	203-550-1	ļ ,

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : NE PAS ATTENDRE.

Garder la victime au calme. Obtenir un traitement médical

immédiatement.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter

l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

En cas d'inhalation : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Emmener la victime à l'air frais. Ne pas essayer de secourir la victime sans porter d'appareil de protection respiratoire approprié. Si la victime a des difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine, si elle a des vertiges, si elle vomit ou ne réagit pas, administrer de l'oxygène à 100 % et, le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle ou la réanimation cardiorespiratoire (RCR) et la transporter au centre médi-

cal le plus proche.

En cas de contact avec la

peau

: Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complé-

mentaires.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement

médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration.

Rincer la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de

la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou

un gonflement.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tumé-

faction et/ou une vision floue.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou

diarrhée.

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent

comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect

sec/craquelé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Soins médicaux immédiats, traitement spécial

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Traiter selon les symptômes.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Moyens d'extinction inappro-

priés

Aucun(e)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Se conformer aux réglementations locales et internationales

en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Rester au vent et hors des zones basses.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Rester au vent et hors des zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équi-

pements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables. Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de net-

toyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de rem-

plissage, de déchargement ou de manipulation.

Transfert de Produit : Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Prendre garde à leur accumulation dans les fossés et dans les espaces confinés. Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Matériel d'emballage

Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable. Matière non-appropriée: Caoutchouc naturel, butyl, néoprène ou nitrile.

Consignes concernant les récipients

: Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques

de manipulation en toute sécurité :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
4-méthylpentan-2- one	108-10-1	VME	20 ppm 82 mg/m3	CH SUVA
	née. Certaines voies respirate accroissemen tut national de recherche, Ins des accidents	s substances pénètroires, mais également t notable de la charge sécurité et de santé stitut National de Rec	bilité d'intoxication par résorpent dans l'organisme non seunt au travers de la peau. Il en je toxique interne de l'individué au travail, Fondation allemacherche et de Sécurité pour la ladies professionnelles, Si la le lésions du foetus.	ulement par les n résulte un u exposé., Insti- unde pour la a prévention
4-méthylpentan-2- one		VLE	40 ppm 164 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Fondation allemande pour la recherche, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

	-			
Nom de la substance	NoCAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantil- lonnage	Base
4-méthylpentan-2-one	108-10-1	4-méthylpentane- 2-one: 0,7 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Methyl Isobutyl Ketone, 108-10-1	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	208 mg/m3
Methyl Isobutyl Ketone, 108-10-1	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	208 mg/m3
Methyl Isobutyl Ketone, 108-10-1	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	83 mg/m3
Methyl Isobutyl Ketone, 108-10-1	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	83 mg/m3
Methyl Isobutyl Ketone, 108-10-1	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	11,8 mg/kg p.c./jour
Methyl Isobutyl Ketone, 108-10-1	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	155,2 mg/m3
Methyl Isobutyl Ketone, 108-10-1	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	155,2 mg/m3
Methyl Isobutyl Ketone, 108-10-1	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,7 mg/m3
Methyl Isobutyl Ketone, 108-10-1	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	14,7 mg/m3
Methyl Isobutyl Ketone, 108-10-1	Consomma- teurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	4,2 mg/kg p.c./jour
Methyl Isobutyl Ketone, 108-10-1	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4,2 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Remarques:	Aucune évaluation d'exposition de l'environnement à la s présentée, par conséquent l'établissement de valeurs d'e n'est pas nécessaire.	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Informations générales

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les projections de produits chi-

miques (Masque monobloc type Monogoogle ®) homolo-

guées à la Norme UE EN166.

S'il existe un risque important de projections, portez un

masque de protection intégral.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable: Protection long terme: Caoutchouc Butyle. Caoutchouc nitrile. Contact acciden-

tel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC ou en

caoutchouc du néoprène. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de pré-

diction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d'utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation :

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

Risques thermiques : Non applicable

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024 Version Date de révision:

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide.

Couleur clair

Odeur caractéristique

Seuil olfactif < 100 ppm

Point de fusion/point de con-

gélation

-85 °C

Point/intervalle d'ébullition 114 - 117 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supé-

rieure

: Limite d'inflammabilité supérieure

8 %(V)

rieure / Limite d'inflam-

mabilité inférieure

Limite d'explosivité, infé- : Limite d'inflammabilité inférieure

1,3 %(V)

Point d'éclair 14 °C

Méthode: Abel

Température d'auto-

inflammation

448 °C

Température de décomposition

Température de décompo- :

Non applicable

sition

pΗ Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Viscosité, cinématique Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité 20 g/l (20 °C)

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 1,31

Pression de vapeur : 1,900 Pa (20 °C)

Densité relative : 0,799 - 0,802 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité : 799 - 802 kg/m3 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 3,5 (20 °C)

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : 1,6

Méthode: ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1

Conductivité : Conductivité électrique : > 10 000 pS/m

Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide., Ce produit n'est pas un accumulateur statique.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Empêcher l'accumulation de vapeurs.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

L'inhalation est la voie principale d'exposition, bien qu'une absorption puisse se produire par un contact avec la peau ou

suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Composants:

4-méthylpentan-2-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 401 de l'OCDE

Remarques: DL50 >2000 - <=5000 mg/kg

Peut être nocif si inhalé.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 10 - 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 403 de l'OCDE Remarques: CL50 > 10,0 - <= 20,0 mg/l

Nocif par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

4-méthylpentan-2-one:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

4-méthylpentan-2-one:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Remarques : Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

4-méthylpentan-2-one:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

4-méthylpentan-2-one:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 471 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 476 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 473 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 474 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Composants:

4-méthylpentan-2-one:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation

Méthode : OCDE ligne directrice 451

Remarques : Susceptible de provoquer le cancer.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
4-méthylpentan-2-one	Cancérogénicité Catégorie 2

Matériel	Autres Cancérogénicité Classification
4-méthylpentan-2-one	CIRC: Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme

Toxicité pour la reproduction

Composants:

4-méthylpentan-2-one:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Équivalent ou similaire à la Ligne directrice de

l'essai 416 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

4-méthylpentan-2-one:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Effets narcotiques

Remarques : Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

4-méthylpentan-2-one:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

Toxicité à dose répétée

Composants:

4-méthylpentan-2-one:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 408 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Atmosphère de test : vapeur

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 451 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Toxicité par aspiration

Composants:

4-méthylpentan-2-one:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

4-méthylpentan-2-one:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

4-méthylpentan-2-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 179 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 200 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)): > 146 mg/l

Durée d'exposition: 168 h

Méthode: OCDE ligne directrice 221 Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les microorga-

nismes

TTC (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

275 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: Données bibliographiques.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 30 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 211 de l'OCDE

Remarques: NOEC/NOEL > 10 - <=100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

4-méthylpentan-2-one:

Biodégradabilité : Biodégradation: 83 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

4-méthylpentan-2-one:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de capacité de bioaccumulation significative.

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

4-méthylpentan-2-one:

Mobilité : Remarques: Se dissout dans l'eau., Si le produit est répendus

au sol, un ou plusieurs composants peuvent contaminer les

nappes phréatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

4-méthylpentan-2-one:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

800001033919 Date d'impression 24.02.2025 8.3 17.02.2025

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

> comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

Composants:

4-méthylpentan-2-one:

Information écologique sup-

plémentaire

: Pas de potentiel de déplétion ozonique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés Vider complètement le récipient.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter

un risque d'explosion.

Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 1245
ADR : 1245
RID : 1245
IMDG : 1245
IATA : 1245

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE
ADR : MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE

RID : MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE, METHYLISOBUTYLCETONE

IMDG : METHYL ISOBUTYL KETONE

IATA : METHYL ISOBUTYL KETONE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Étiquettes : 3

CDNI Convention relative à

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

21 / 89

: NST 8963 Solvant

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Groupe d'emballage : II Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes : 3

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 3

IATA

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne : non

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : non

ment

RID

Dangereux pour l'environne: :

ment

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

non

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Z Type de bateau : 3

Nom du produit : Methyl Isobutyl Ketone

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

les espaces fermés.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Produit non soumis à autorisation

(Annexe XIV) selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu- : Ce produit ne contient pas de subspantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

(Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Suisse Classe B, (www.tankportal.ch)

Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Le produit est soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM).

Prendre note de la loi sur la protection des mères au travail, dans l'éducation et dans les études (Ordonnance sur la protection de la maternité).

Le respect des exigences de l'ordonnance sur la protection de l'emploi des jeunes (ArGV 5, RS 822.115) doit être assuré.

Loi sur la protection de la maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité) - Sans objet.

Le respect des exigences de l'ordonnance sur la protection de l'emploi des jeunes (ArGV 5, SR 822.115) et de l'ordonnance sur le travail dangereux pour les jeunes RS 822.115.2) doit être assuré.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

KECI : Listé

PICCS : Listé

TSCA : Listé

TCSI : Listé

NZIoC : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

CH BAT : Switzerland. Liste des VBT

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux: bw - Poids corporel: CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modifi-

cation par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du méla	inge:	Procédure de classification:
Flam. Liq. 2	H225	Sur la base de données d'essai.
Eye Irrit. 2	H319	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
Acute Tox. 4	H332	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
STOT SE 3	H336	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
Carc. 2	H351	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance

Industriel

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produit intermédiaire

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges - Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : lubrifiants

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produits chimiques agricoles

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Titre : Inervention en laboratoires

- Activités professionnelles

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Consommateur

Titre : Applications en couches

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation dans les lubrifiants

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Autres indications pour utilisateur

- consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000394	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES		
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a ét l'environnement.	é présentée pour	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit	•		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa	ition		
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	iennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
Autres conditions opération	nelles affectant l'exposition		
	e base d'hygiène au travail est mis-en-oeu		
	sation à une température n'excédant pas 2	20°C au dessus de	
la température ambiante (sau	f indication contraire).		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée Éviter tout contact direct du produit avec via des mains contaminées.		
Expositions générales (systèmes fermés)pas d'échantil- lonnagePROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été		
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillons-PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Expositions générales (systèmes ouverts)IntérieurPROC4	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Expositions générales (systèmes ouverts)ExtérieurPROC4	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Méthode d'échantillon- nagePROC8b	S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confinement ou avec une ventilation par extraction.
Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). , ou: S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur. Nettoyer immédiatement les déversements.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation des exposi nement.	tions n'a été présentée pour l'environ-

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans	

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000395	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi que les activités de laboratoire associées, et les opérations de maintenance ou de chargement (y compris dans les navires /barges, wagons/camions, et conteneurs de vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'U	ITILISATION ET	
SECTION 2	MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour		
taires	l'environnement.		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.	
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du		
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	aire).,	
lange/l'Article			
	Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
	sation à une température n'excédant pas 2	20°C au dessus de	
la température ambiante (sau	f indication contraire).		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.		
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec	les yeux, notamment	
	via des mains contaminées.		
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.	
tèmes fermés)pas d'échantil-			
IonnagePROC1 Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée	
tèmes fermés)avec une col-	Addute mesure specifique na ete	idoridilee.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

lection d'échantillons-		
PROC2PROC3		
Expositions générales (sys-	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
tèmes ou-		
verts)IntérieurPROC4		
Expositions générales (sys-	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.	
tèmes ou-	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	
verts)ExtérieurPROC4		
Méthode d'échantillon-	S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confine-	
nagePROC8b	ment ou avec une ventilation par extraction.	
Transferts de matière en	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée	
vracEtablissement spéciali- séPROC8b	(renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).	
361 1(0000	S'assurer que les transferts de matière se font sous confine-	
	ment ou sous une ventilation à extraction.	
	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.	
	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	
	Total des gante adaptes repondant à la norme Ener 4.	
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répon-	
	dant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.	
	Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé	
	hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un	
	recyclage ultérieur.	
	Nettoyer immédiatement les déversements.	
Activités de laboratoire-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
PROC15		
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation des exposi	itions n'a été présentée pour l'environ-	
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000396	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et sesactivités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant	
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	aire).,
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisa		
	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).		
	Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
	le base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	
	On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de	
la température ambiante (sau	If indication contraire).	
On francisco contributarios	Manusa da matian das vistores	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec	les yeux, notamment
	via des mains contaminées.	
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
tèmes fermés)PROC1		
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
tèmes fermés)Mesures		
générales (irritants pour la		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

peau)PROC2		
Expositions géné- rales.Utiliser dans des pro- cédés par lots confi- nésPROC3	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Méthode d'échantillon- nagePROC3	S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confinement ou avec une ventilation par extraction. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Eviter l'échantillonnage par prélèvement manuel par trempage.	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). , ou: S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	
Remplissage de fûts et de petits conditionne-mentsPROC9	Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source. Nettoyer immédiatement les déversements.	
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation des expos nement.	sitions n'a été présentée pour l'environ-	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
	til d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen ologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour lieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000397	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'U MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	- Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dess la température ambiante (sauf indication contraire).		ıvre. 20°C au dessus de
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec via des mains contaminées.	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été id	
Expositions géné- rales.(systèmes fer- més)Mesures générales	Aucune autre mesure spécifique n'a été id	dentifiée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

(irritants pour la	
peau)PROC2 Expositions géné- rales.Utiliser dans des pro- cédés par lots confi- nésPROC3	S'assurer que les transferts de matière se font sous confine- ment ou sous une ventilation à extraction.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Procédés par lot à tempéra- tures élevéesPROC3	Elaborer dans des récipients de mélange fermés et ventilés. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Méthode d'échantillon- nagePROC3	S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confinement ou avec une ventilation par extraction.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Transfert / déversement à partir de conteneursMa- nuelPROC8a	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastil- lagePROC14	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'es- sentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction.
Remplissage de fûts et de petits conditionne- mentsPROC9	Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Stockage.PROC1PROC2	,

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire,	l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

		CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
--	--	--

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000398	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a ét l'environnement.	é présentée pour
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisation		
	Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus la température ambiante (sauf indication contraire).		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec via des mains contaminées.	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	,
tèmes fermés)avec une collection d'échantillonsUti- liser dans des systèmes confinésPROC2	
Formation d'une couche - séchage rapide, durcisse- ment et autres technolo- giesUtiliser dans des sys- tèmes confinésPROC2	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Opérations de mélange (systèmes fermés)PROC3	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Formation de film - séchage à l'airPROC4	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Préparation de matière pour applicationOpérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Pulvérisation (automa- tique/par robotique)PROC7	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
ManuelPulvérisationPROC7	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion des contrôles de supervision intensifs.
Transferts de matière- PROC8aPROC8b	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement-PROC10	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Trempage, immersion et coulagePROC13	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Eviter le contact manuel avec les parties humides. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreTrans- ferts par fûts/ lotsTransfert / déversement à partir de	Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Aucune évaluation des exponent.	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillagePROC14	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
conteneursPROC9		

Į	SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
	Section 3.1 - Santé	
	Sauf indication contraire l'our	til d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000399	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 15, PROC 19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.		
Section 2.1	Contrôle	e de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•		
Forme physique du produit	Liquide, p	oression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		qu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles af	fectant l'exposition	
	isation à ui	nygiène au travail est mis-en-oeuvre. ne température n'excédant pas 20°C au dessus de n contraire).	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).		Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, no- tamment via des mains contaminées.	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

Remplissage/préparation de l'équi- pement à partir des fûts ou des con- teneurs.Utiliser dans des systèmes confinésPROC2	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des systèmes confinésPROC2	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Préparation de matière pour applica- tionUtiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Formation de film - séchage à l'airIn- térieurPROC4	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Formation de film - séchage à l'ai- rExtérieurPROC4	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Préparation de matière pour applicationIntérieurPROC5	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Préparation de matière pour applicationExtérieurPROC5	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsEtablissement non spécialiséPROC8a	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsEtablissement spécialisé-PROC8b	Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementIntérieurPROC10	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementExtérieurPROC10	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (ré-

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	pondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.
ManuelPulvérisationIntérieurPROC11	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
ManuelPulvérisationExtérieurPROC11	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Trempage, immersion et coulageIntérieurPROC13	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Eviter le contact manuel avec les parties humides.
Trempage, immersion et coulageExtérieurPROC13	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Eviter le contact manuel avec les parties humides.
Activités de laboratoirePROC15	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsIntérieur-PROC19	S'assurer que les portes et les fenêtres sont ouvertes. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion des contrôles de supervision intensifs.
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsExtérieur-PROC19	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. Porter des gants résistants aux produits chimiques (ré- pondant à la norme EN374) en combinaison avec la

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

	gestion des contrôles de supervision intensifs.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
0 41 00	

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	vaniou
30000000400	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,
	PROC 4, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4
Procédés et activités	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de
couverts par le scénario	nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et cou-
	lée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions
	durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation
	et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage,
	trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et
	maintenance annexes de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisa	ation
spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de uf indication contraire).
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notammen via des mains contaminées.
Transferts de matière en vra- cEtablissement non spéciali- séPROC8a	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Procédé automatique en sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

dans des systèmes confi- nésPROC2 Procédé automatique en sys- tèmes (semi) fer- més. Transferts par fûts/ lots Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC3 Application de produits de nettoyage en systèmes fer- més. PROC2 Application de produits de nettoyage en systèmes fer- més. PROC2 Application de produits de nettoyage en systèmes fer- més. PROC2 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. Asurer que les transferts de matière se font sous confir ment ou sous une ventilation à extraction. Assurer que les transferts de matière se font sous confir ment ou sous une ventilation à extraction. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émissic éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heure , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filt de Type A ou mileux. Dégraissage de petits objets dans une station de net- toyagePROC13 Assurer une ventilation par extraction aux points d'émissic eviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure , ou: Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répon dant à la norme EN374) en combinaison avec une format de Type A ou mileux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répon dant à la norme EN374) en combinaison avec une format de Type A ou mileux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répon dant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion de de pulvérisationPROC10 Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répon dant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion de contrôles de supervision intensifs. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répon dant à la norme EN374) en combinaiso	tèmes (semi) fermés.Utiliser	
rémes (semi) fer- més.Transferts par fûts/ lots Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC3 Application de produits de réquipement à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement spéciali- séPROC8b Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC4 Assurer une ventilation par extraction aux points d'émissic éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heure ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filt de Type A ou mieux. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émissic éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heure ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filt de Type A ou mieux. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émissic éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heure ou: Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Assurer un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filt de Type A ou mieux. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filt de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répon dant à la norme EN374) en combinaison avec une format de base de l'employé. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répon dant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion o contrôles de supervision intensifs. ManuelSurfacesNettoyagepas de pulvérisationPROC10 Stockage.PROC1 Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	dans des systèmes confi-	
més.Transferts par fûts/ lotsUtiliser dans des procédés par lots confinésPROC3 Application de produits de nettoyage en systèmes fer- mésPROC2 Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement spéciali- séPROC8 Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC4 Dégraissage de petits objets dans une station de net- toyagePROC13 Nettoyage avec des laveurs à hause pressionPROC7 Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7 Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7 ManuelSurfacesNettoyagepas de pulvérisationPROC10 Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filt de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une format de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion of contrôles de supervision intensifs. ManuelSurfacesNettoyagepas de pulvérisationPROC10 Stockage.PROC1 Stockage.PROC1 Stockage.PROC1 Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. , ou:
nettoyage en systèmes fer- mésPROC2 Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte- neurs Etablissement spéciali- séPROC8b Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC4 Dégraissage de petits objets dans une station de net- toyagePROC13 Nettoyage avec des laveurs à basse-pressionPROC10 Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7 Nettoyage avec des laveurs à haute ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374. Nettoyage avec des laveurs à	més.Transferts par fûts/ lotsUtiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement spécialiséPROC8b Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC4 Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyagePROC13 Nettoyage avec des laveurs à basse-pressionPROC10 Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7 Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7 Nettoyage avec des laveurs à la norme EN374. Nettoyage avec des laveurs à la norme EN374) en combinaison avec une format de base de l'employé. Nettoyage avec des laveurs à la norme EN374) en combinaison avec la gestion contrôles de supervision intensifs. ManuelSurfacesNettoyagepas de pulvérisationPROC10 Massurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répon dant à la norme EN374) en combinaison avec une format de base de l'employé. Nettoyage avec des laveurs à la norme EN374) en combinaison avec la gestion de pulvérisationPROC10 Nettoyage avec des laveurs à la norme EN374) en combinaison avec la gestion de la norme EN374) en combinaison avec la gestion de la norme EN374) en combinaison avec la gestion de la norme EN374) en combinaison avec la gestion de la norme EN374) en combinaison avec la gestion de la norme EN374) en combinaison avec la gestion de la norme EN374) en combinaison avec la gestion de la norme EN374) en combinaison avec la gestion de la norme EN374) en combinaison avec la gestion de la norme EN374) en combinaison avec la gestion de la norme EN374) en combinaison avec la gestion de la norme EN374 en combinaison avec la gestion de la norme EN374 en combinaison avec la gestion de la norme EN374 en combinaison avec la gestion de la norme EN374 en combinaison avec la gestion de la norme EN374 en combinaison avec la gestion de la norme EN374 en combinaison avec la gestion de la norme EN374 en combinaison avec la gestion de la norme EN374 en combinaison avec la gestion de la norme EN374 en combinaison avec la gestion de la norme EN374 en combi	nettoyage en systèmes fer- mésPROC2	
par lots confinés PROC4 éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heurer, ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filt de Type A ou mieux. Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyage PROC13 Nettoyage avec des laveurs à basse-pression PROC10 Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heurer, ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filt de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une format de base de l'employé. Nettoyage avec des laveurs à haute pression PROC7 Nettoyage avec des laveurs à haute pression PROC7 Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filt de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux pr	l'équipement à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement spéciali-	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyagePROC13 Nettoyage avec des laveurs à basse-pressionPROC10 Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filt de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une format de base de l'employé. Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7 Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7 Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filt de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion de contrôles de supervision intensifs. ManuelSurfacesNettoyagepas de pulvérisationPROC10 Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion de contrôles de supervision intensifs. Stockage.PROC1 Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Rettoyage avec des laveurs à basse-pressionPROC10 Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure, ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filt de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une format de base de l'employé. Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7 Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7 Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filt de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion de contrôles de supervision intensifs. ManuelSurfacesNettoyagepas de pulvérisationPROC10 Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Stockage.PROC1 Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
(renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure, ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filt de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une format de base de l'employé. Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7 Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filt de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion de contrôles de supervision intensifs. ManuelSurfacesNettoyagepas de pulvérisationPROC10 Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Stockage.PROC1 Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	dans une station de net-	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filt de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une format de base de l'employé. Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7 Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filt de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion de contrôles de supervision intensifs. ManuelSurfacesNettoyagepas de pulvérisationPROC10 Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Stockage.PROC1 Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
dant à la norme EN374) en combinaison avec une format de base de l'employé. Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7 Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filt de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion de contrôles de supervision intensifs. ManuelSurfacesNettoyagepas de pulvérisationPROC10 Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Stockage.PROC1 Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
haute pressionPROC7 (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filt de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion contrôles de supervision intensifs. ManuelSurfacesNettoyagepas de pulvérisationPROC10 Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Stockage.PROC1 Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		dant à la norme EN374) en combinaison avec une formatior
dant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion o contrôles de supervision intensifs. ManuelSurfacesNettoyagepas de pulvérisationPROC10 Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Stockage.PROC1 Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
de pulvérisationPROC10 (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Stockage.PROC1 Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		dant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion des
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Stockage.PROC1 Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée
	de pulvérisationPROC10	
Section 2.2 Contrôle de l'expecition de l'environnement	Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Controle de l'exposition de l'environnement	Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

nement.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

spécialiséPROC8b

Scenario d'exposition - Travailleur		
30000000401		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).	

	essuyage, automatique ou manuer).		
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.		
Section 2.1	Contrôle de l'expo	sition du travailleur	
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression d	e la vapeur 0,5 - 10 kl	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilis	ation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heu	ıres (à moins que	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'e	xposition	
On admet qu'un bon niveau on part du principe d'une util la température ambiante (sau	isation à une tempéra	ature n'excédant pas	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion	on des risques	
Mesures générales (agents i yeux).	rritants pour les	Éviter tout contact d	on des yeux adaptée. irect du produit avec les a des mains contaminé
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.Etablissement		éviter les activités av plus de 4 heures.	vec une exposition de

Assurer un bon niveau de ventilation générale

ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	fois par heure). Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Procédé automatique en systèmes (semi) fer- més.Utiliser dans des systèmes confinésPROC2	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. , ou: assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Procédé automatique en systèmes (semi) fer- més.Transferts par fûts/ lotsPROC3	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Procédé Semi Automatique (par ex.: Application semi automatique des produits pour les soins et la maintenance des sols)PROC4	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.Etablissement non spécialiséPROC8a	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 15 minutes. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
ManuelSurfacesNettoyageTrempage, immersion et coulagePROC13	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Nettoyage avec des laveurs à basse-	Limiter la teneur de la substance dans le pro-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	L
pressionLaminage, Brossagepas de pulvérisationPROC10	duit à 5%. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Nettoyage avec des laveurs à haute pression- PulvérisationIntérieurPROC11	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 1%. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion des contrôles de supervision intensifs.
Nettoyage avec des laveurs à haute pression- PulvérisationExtérieurPROC11	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 1%. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
ManuelSurfacesNettoyagePulvérisationPROC10	S'assurer que les portes et les fenêtres sont ouvertes. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs	Limiter la teneur de la substance dans le pro-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024 Version Date de révision:

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

à gachette, trempé, etc.Laminage, BrossagePROC10	duit à 25%. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Nettoyage des dispositifs médicauxPROC4	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000402	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 17, PROC 18 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de machines/moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des déchets.

	dechets.	
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillons- PROC2PROC3	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.Etablissement non spécialiséPROC8a	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Remplissage initial d'usine de l'équipementPROC9	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Opération et lubrification d'équipement à haute énergie ouvertPROC17PROC18	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Réglementer la zone d'ouverture de l'équipement. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
ManuelLaminage, BrossagePROC10	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure). Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Réglementer la zone d'ouverture de l'équipement. Laisser le temps au produit de s'égoutter de l'article. assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
PulvérisationPROC7	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction. Porter des gants adaptés (conformes à EN374), une combinaison et une protection des yeux.
Maintenance (d'articles de matériel plus grands) et montage de machineEtablissement spécialiséPROC8b	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure). S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission lorsqu'il y a probabilité d'un contact avec le produit chaud (>50oC). Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Maintenance des petits articles Etablissement non spé-	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

cialiséPROC8a	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Eviter le contact manuel avec les parties humides. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure). Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation des expos nement.	itions n'a été présentée pour l'environ-

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000403	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produits chimiques agricoles- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 11, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de ressources agrochimiques pour vaporisation manuelle ou mécanique, fumage et enfumage ; y compris nettoyage des appareils et élimination des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour
taires	l'environnement.
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
lange/l'Article	
Fréquence et durée d'utilisa	ation
Couvre les expositions quotid	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que
spécifié autrement).	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
	le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de	
la température ambiante (sau	If indication contraire).
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment
	via des mains contaminées.
Transfert / déversement à	éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
partir de conteneursEtablis-	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
sement spécialiséPROC8b	
Mélange dans des conte-	éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
neurs.PROC4	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Pulvérisation/production	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

manuelle de brouillard- PROC11	(renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion des contrôles de supervision intensifs. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Pulvérisation/production de brouillard par ma- chinePROC11	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Appliquer à l'intérieur d'une cabine ventilée équipée d'un filtre à air à pression positive et avec un facteur de protection >20. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion des contrôles de supervision intensifs.	
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.PROC13	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.	
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation des expos nement.	sitions n'a été présentée pour l'environ-	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITE AU		
	SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITE AU

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000420		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Inervention en laboratoires- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 10, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ERC4	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.	

A=A=I=I		
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa	à STP.
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du p	produit pouvant
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contrair	re).,
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilis		
	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).		
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau d	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvi	re.
	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvi e font à température ambiante (à moins que s	
On admet que les activités se		
On admet que les activités se ment).	e font à température ambiante (à moins que s	spécifié autre-
On admet que les activités se ment). Scénarios contributeurs Mesures générales (agents	Mesures de gestion des risques Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les	s yeux, notamment
On admet que les activités se ment). Scénarios contributeurs Mesures générales (agents irritants pour les yeux). Activités de laboratoire-	Mesures de gestion des risques Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les via des mains contaminées. Manipuler sous hotte ou mettre en place de	spécifié autre- s yeux, notamment es méthodes ap- sition. es méthodes ap- sition. stockage fermé ination ou pour un

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000421		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Inervention en laboratoires- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC 10, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant	
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilis		
	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).		
	nnelles affectant l'exposition	
	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
	e font à température ambiante (à moins que spécifié autre-	
ment).		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.	
Activités de laboratoire-	Manipular sous hotto ou mottro on place des méthodes an-	
PROC15	Manipuler sous hotte ou mettre en place des méthodes appropriées équivalentes pour réduire l'exposition.	
	propriess equivalentes pour routine resposition.	
NettoyagePROC10	Manipuler sous hotte ou mettre en place des méthodes ap-	
	propriées équivalentes pour réduire l'exposition.	
	Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé	
	hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un	
	recyclage ultérieur.	
	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Adhésifs, produits

Scenario d'exposition - Travaineur		
30000001035		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Applications en couches - consommateur	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC1, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC9b, PC9c, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau,vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions	
	Normales de Température et de Press	sion)
Concentration de la Subs-	Sauf indication contraire:	
tance dans le Mé-		
lange/l'Article		
	Couvre les concentrations allant jusqu	'à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :		13.800
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,5
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Exposition (nombre d'heures/évenement):		6
-	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES	D'UTILISATION ET

MESURES DE GESTION DES RISQUES

Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

d'étanchéité Colle, utilisa-	
tion comme passe-temps.	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 5 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	
pour parquet en bois)	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 35,73 cm2 A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 214,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lave-vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	(0)- 400 000
	(cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33
	heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g): 491 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Enduits et mastics.	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Mortier et égaliseur de sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 13.800 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Pâte à mo- deler	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Peintures au doigt Peintures au doigt	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 0,25 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
B 12 14 2	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Encres et toners Encres et toner	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 71,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 40 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Ver- nis cire (sol, meuble,	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

chauccuro)	
chaussure)	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Po- lish en spray (meubles, chaussures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	(cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
Duo divito lucturant et es (Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2,5 %

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication	
uon	1 (11 (1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 115 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-	
cation contraire.	

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001036	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC3, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC24, PC35, PC38 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'exposition générale des consommateurs en de- hors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégi- vreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a l'environnement.	été présentée pour
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'	'à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :		13.800
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,5
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jus		4
Exposition (nombre d'heures,		8
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

avec effet immédiat	
(spraysd'aérosol)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utilisation
	pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g): 0,1 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,70 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 214,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lavevaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	(cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
,,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
L	1

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	T. 12 404
	qu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
44	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
. ,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

duits à base de solvants) Produits lave-linge et lave- vaisselle	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro- duits à base de solvants) sprays de nettoyage (net- toyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits pour soudage et	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 12 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ment
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.		

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010047	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les lubrifiants - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ERC9a, ERC9b
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES I	
	MESURES DE GESTION DES RISQU	IES
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
3	Couvre les concentrations allant jusqu'	'à (en %) : 100 %
Quantités utilisées	,	
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :		13.800
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,5
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jus	squ'à (fois/jour d'utilisation) :	1
Exposition (nombre d'heures		6
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une	•	
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %	
d'étanchéité Colle, utilisa-		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

tion commo passo-tomps	T
tion comme passe-temps.	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 265 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 5 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Draduita lustrant et m é	Course doe concentrations norwant aller inequity 40.0/
Produits lustrant et mé-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
langes de cires Vernis cire	
(sol, meuble, chaussure)	as were describilisations many ant aller in aguit à 20 janve (an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 430 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23
	heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ment
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.		

Section 3.2 - Environnement Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans		
effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des		
risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre.		

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001038			
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	Autres indications pour utilisateur - consommateur		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC28, PC39 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d		
Procédés et activités couverts par le scénario	Applications des consommateurs p.e. en tant quebases dans les produits cosmétiques/produits soins du corps, parfums et fragrances. Note: Pour les produits et de soins corporels une évaluation des risques selon REACH est seulement nécessaire pour l'environnement, les problèmes de santé étant couverts par d'autres lois.		

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine. Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.		

Section 3.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

METHYLISOBUTYLCETONE (MIBK)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

8.3 17.02.2025 800001033919 Date d'impression 24.02.2025

Section 4.2 - Environnement